

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° d'ordre : 2016-82

Objet : Tarifs d'utilisation de l'auditorium

Date de convocation :
2 mai 2016

Date d'affichage :
13 mai 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Accusé réception de la Sous-Préfecture en date du :

L'an deux mille seize, le 9 mai

Le Conseil Municipal de Villefranche-sur-Saône s'est réuni sous la présidence de M. PERRUT, Député-Maire,

Présents : M. PERRUT, Mme LUTZ, M. FAURITE, M. RAVIER, Mme BLANC, M. JAMBON, Mme GLANDIER, M. BARRY, Mme JACQUEMET, M. GUENICHON, Mme SEIVE, M. MANDON, M. GUIDOUM (à compter du point 11), Mme PARLIER, M. GEERNAERT, M. CHARRIN, Mme REYNAUD, Mme COURT, Mme GAVEL, M. FROMENT (à compter du point 16), M. DURAND, Mme HEIM-CARRIE, M. RONZIERE, Mme BAUDU-LAMARQUE, M. LIEVRE, M. ALLIX, Mme DUBOST-STIVAL, Mme LEBAIL, M. GALLAND, M. VRAY, M. ORIOL, M. CHIMCHIRIAN

Absents : Mme BERTHOUX (Pouvoir Mme LUTZ), M. BANCK (Pouvoir M. GEERNAERT), M. PORTIER (Pouvoir M. FAURITE), M. GUIDOUM (Points 1 à 10), M. MOULIN (Pouvoir M. PERRUT), Mme JACQUEMONT, Mme AKSU-GIRISIT, M. FROMENT (Points 1 à 15 Pouvoir M. RAVIER), Mme HYVERNAT (Pouvoir M. RONZIERE), M. BLANQUIN, Receveur Municipal

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme GLANDIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, expose que par délibération en date du 14 février 2011, le Conseil Municipal a arrêté les modalités d'occupation de l'auditorium et fixé les tarifs de son utilisation.

Afin de prendre en compte d'une part, le nouveau territoire issu de la mise en place au 1^{er} janvier 2014 de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) et d'autre part, la réalité des occupations de cet équipement en intégrant les contraintes qui en résultent, les membres de la commission "Culture, tourisme et rayonnement de la Ville" dans leur réunion du 31 mars 2016 ont proposé les dispositions suivantes applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 :

UTILISATEURS	TARIFS APPLICABLES AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2016
Association à but non lucratif de la CAVBS	280 €/jour
Association à but non lucratif hors CAVBS, avec entrées payantes ou non	380 €/jour
Association à but commercial, entreprise, organisme, société de la CAVBS	550 €/jour
Association à but commercial, entreprise, organisme, société hors CAVBS	750 €/jour
Etablissements d'enseignement public et privé situés sur le territoire de la CAVBS	Gratuit
Etablissements d'enseignement public et privé situés hors CAVBS	380 €/jour

La revalorisation proposée représente une augmentation moyenne d'environ 2% par rapport aux précédents tarifs.

Aux tarifs mentionnés ci-dessus s'ajoute le coût des régisseurs fixé à 21 € de l'heure.

Il est précisé que les associations à but non lucratif ayant leur siège sur le territoire de la commune de Villefranche-sur-Saône pourront bénéficier une fois par an de la mise à disposition gratuite de l'équipement (paiement uniquement des frais des régisseurs) à condition qu'elles n'aient pas déjà bénéficié d'une gratuité pour une autre salle municipale (salle des Echevins, salle de l'Atelier, Maison des Familles...).

Le coût du ou des régisseurs sera toujours facturé même pour les occupations à titre gratuit sauf pour les établissements scolaires publics et privés situés sur le territoire de la commune de Villefranche-sur-Saône.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- **approuve les modalités et les tarifs proposés ci-dessus relatifs à l'utilisation de l'auditorium,**
- **fixe leur application à compter du 1^{er} septembre 2016.**

Pour extrait et exécution
Pour le Député-Maire empêché,
La Première Adjointe,
S. LUTZ

